ACADÉMIE
DE RENNES

Liberté
Égalité
Fraternité

VANNES
LYCÉE
CHARLES
DE GAULLE

Le Projet d'Évaluation

Lycée Charles de Gaulle

23 Avenue Paul Cézanne – BP 562 – 56017 VANNES Cedex
ce.0561627p@ac-rennes.fr - 02 97 40 30 22

SOMMAIRE

Le Projet d'évaluation

I. Le Cadre Général

II. Les Coefficients

III. Le Processus d'Évaluation

IV. Les Déclinaisons par Discipline

- Mathématiques
- Langues Vivantes
- Sciences Economiques et Sociales
- Sciences et Vie de la Terre
- Enseignement Scientifique
- Sciences Physiques
- Histoire Géographie EMC
- Numérique et Sciences Informatiques
- Humanité, Littérature et Philosophie
- Education Physique et Sportive
- Arts
- Sciences et Technologies du Management et de Gestion

V. Le Règlement Intérieur

VI. Annexes : Français – Philosophie – EPS

PROJET D'EVALUATION

I. Le Cadre Général

- **L'équilibre général entre contrôle continu (40 des 100 coefficients) et contrôle terminal (60 des 100 coefficients) au sein du baccalauréat général et technologique.**
- L'évaluation de chacun des enseignements et des disciplines est clarifiée : **désormais aucun d'entre eux n'est évalué de manière cumulative par le contrôle continu et par le contrôle terminal (les enseignements ne sont évalués qu'une seule fois).**
- L'esprit du nouveau baccalauréat est ainsi renforcé. Il incite chaque élève à s'impliquer tout au long des années de 1° et Terminale dans ses apprentissages.

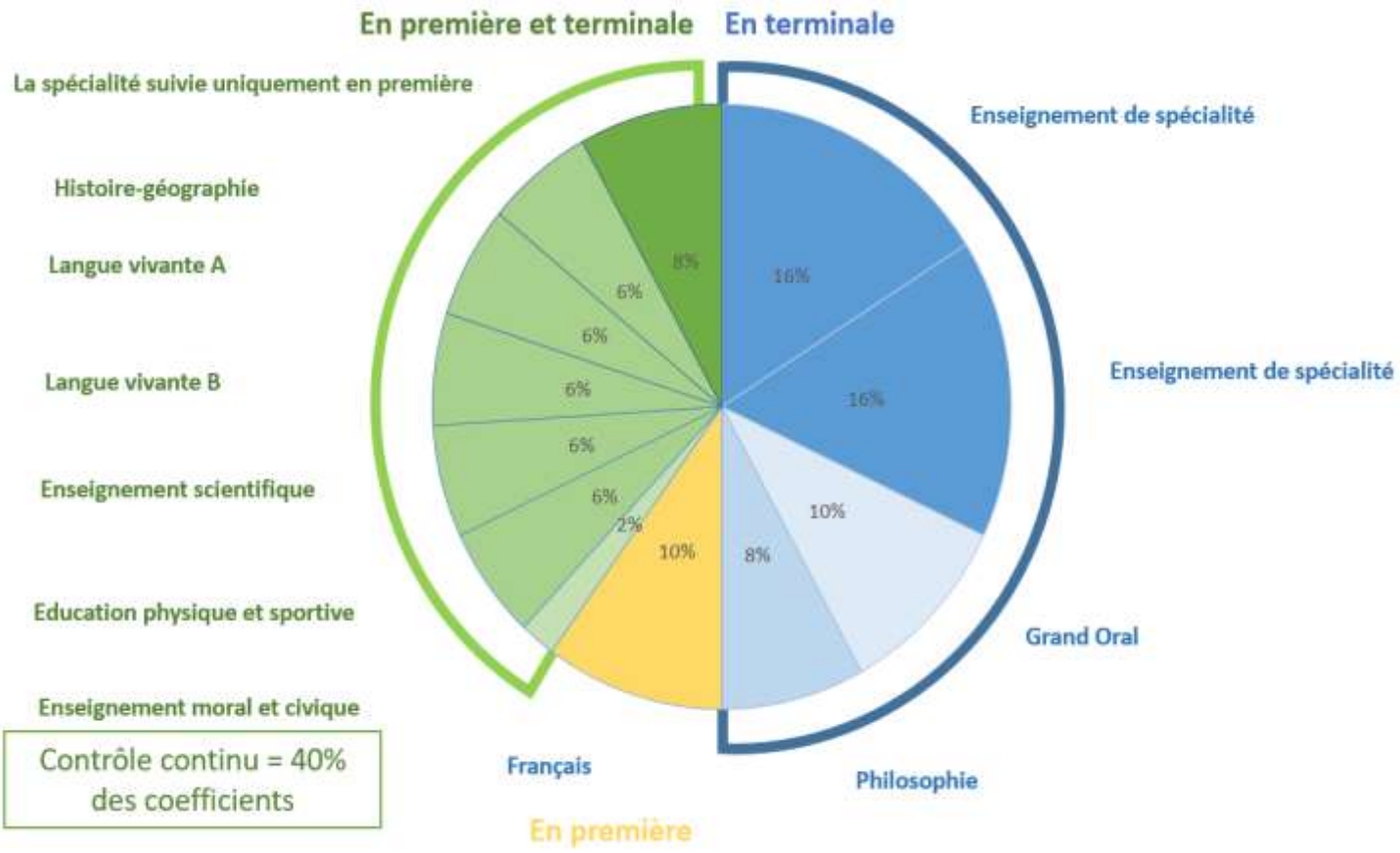

La réflexion des équipes disciplinaires a permis d'élaborer au sein du lycée un cadre réfléchi et organisé pour l'évaluation des élèves, **formalisé par le projet d'évaluation pour l'établissement qui sera partagé à l'échelle de la communauté éducative.** Ce travail collégial aboutit à la définition de principes communs, **garants de l'égalité entre les candidats**. Tout en conservant les marges d'autonomie indispensables pour respecter la progression pédagogique adaptée à chaque classe ou groupe d'élèves.

Le règlement intérieur et le projet d'évaluation, seront portés à la connaissance des élèves et des familles (après présentation au Conseil d'Administration du 18 novembre 2021).

II. Les Coefficients

- ✓ La session 2022 est une session intermédiaire entre le bac 2021 et le bac 2023 (BO du 28/07/2021). Les coefficients sont légèrement modifiés pour la session 2022 :

A compter de la Session 2023 :

	Voie générale			Voie technologique		
	Première	**Terminale**	**Total cycle**	**Première**	**Terminale**	**Total cycle**
Enseignements obligatoires évalués en épreuves terminales						
Français	10		10	10		10
Philosophie		8	8		4	4
Enseignement de spécialité 1	16		16	16		16
Enseignement de spécialité 2	16		16	16		16
Grand oral	10		10	14		14
			60			**60**
Enseignements obligatoires ne faisant pas l'objet d'épreuves terminales						
Enseignement de spécialité de 1re	8		8	8		8
Histoire-géographie	3	3	6	3	3	6
Langue vivante A	3	3	6	3	3	6
Langue vivante B	3	3	6	3	3	6
Enseignement scientifique (voie générale) ou mathématiques (voie technologique)	3	3	6	3	3	6
Éducation physique et sportive	6		6	6		6
Enseignement moral et civique	1	1	2	1	1	2
			40			**40**
Tous enseignements obligatoires			**100**			**100**

III. Le Processus d'Évaluation

Le Contrôle Continu, c'est :

- Au moins 2 notes par trimestre (à l'exception de l'EPS et de l'EMC).
- Possibilité de proposer des évaluations communes.
- Possibilité de se référer aux sujets de la BNS pour certaines disciplines.
- La possibilité d'avoir **3 formes d'évaluation**, variable par discipline:

Evaluation Sommative	**Evaluation Formative**	**Evaluation Diagnostique**

A) L'évaluation sommative atteste un niveau de maîtrise des connaissances, des compétences et des capacités des élèves et se situe au terme d'un temps d'apprentissage spécifique.

B) L'évaluation formative prend sa place en cours d'apprentissage. Elle permet à l'élève de se situer dans l'acquisition des connaissances, des compétences et des capacités, grâce aux appréciations régulières portées par l'enseignant, afin de progresser.

C) L'évaluation diagnostique a pour objet de connaître le niveau de maîtrise des connaissances, des compétences, des capacités des élèves, en début d'année scolaire ou en début d'une nouvelle séquence d'apprentissage ; elle peut faire l'objet d'une note indicative mais qui n'a pas vocation à entrer dans la moyenne de l'élève.

Ces évaluations donnent lieu ou non à une notation.

Les notes sont intégrées dans la moyenne avec des coefficients variables définis par les professeurs.

IV. Les Déclinaisons par Discipline

➢ MATHEMATIQUES

Première spécialité :

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat et la prise en compte du contrôle continu qui compte pour 8% de la note finale, l'équipe enseignante de Mathématiques propose :

- dans la mesure du possible, trois devoirs sur table programmés par trimestre
- d'autres types d'évaluations sous différents formats

Mathématiques complémentaires et mathématiques expertes :

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat et la prise en compte du contrôle continu, l'équipe enseignante de Mathématiques propose :

- dans la mesure du possible, deux devoirs sur table programmés par trimestre
- d'autres types d'évaluations sous différents formats

Première et Terminale STMG :

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat et la prise en compte du contrôle continu, l'équipe enseignante de Mathématiques propose :

- dans la mesure du possible, deux ou trois devoirs sur table programmés par trimestre
- d'autres types d'évaluations sous différents formats

➢ Langues vivantes pour le PLE

En langues vivantes étrangères et conformément aux Instructions Officielles pour le cycle terminal, chaque élève sera évalué au moins deux fois par trimestre. Par ailleurs, les quatre activités langagières seront évaluées au cours de chaque année scolaire en respectant un équilibre entre l'écrit et l'oral.

➢ Sciences Economiques et Sociales

Chaque moyenne trimestrielle sera composée de plusieurs notes (au moins 3) portant sur plusieurs domaines dont au moins une évaluation formative et une évaluation sommative.

- **Sciences de la Vie et de la Terre**

Dans le cadre de la réforme du baccalauréat et la prise en compte du contrôle continu qui compte pour 8 % de la note finale, l'équipe enseignante de Sciences de la Vie et de la Terre propose trois moments d'évaluation par trimestre :

- deux devoirs sur table (coefficient 3 pour chaque évaluation)
- une note incluant plusieurs évaluations (évaluation des capacités expérimentales, activités orales, exercices notés, devoirs faits à la maison …) pour un coefficient de 4

- **Enseignement Scientifique Première et Terminale**

La moyenne trimestrielle découlera d'au minimum 2 évaluations, réparties sur l'ensemble des disciplines intervenant dans cet enseignement.

- **Spécialité Sciences Physiques Première**

La moyenne découlera dans la mesure du possible d'au moins 3 évaluations.

- **Histoire Géographie EMC**

Séries générales et technologiques, Première et Terminale

Les évaluations pour le Contrôle Continu

Les moyennes sont constituées d'une pluralité de notes par trimestre (en première et terminale), résultats de différents types d'évaluation à l'écrit comme à l'oral.

Leur nombre peut varier, selon les différentes contraintes et imprévus rencontrés (ex : absences non remplacées de certaines enseignantes ou enseignants, absences des élèves, sorties, voyages, projets et actions qui peuvent se placer sur les heures d'enseignements, jours fériés …).

Chaque professeur, en lien avec une réflexion menée au sein de l'équipe disciplinaire adopte les modes d'évaluation qu'il juge les plus pertinents pour la formation et la progression de ses élèves. Il veille à ce que le sens des notes attribuées soit explicité et compris.

Série Générale, Enseignement de Spécialité HGGSP

Les moyennes sont constituées d'une pluralité de notes par trimestre (en première et terminale) résultats de différents types d'évaluation à l'écrit comme à l'oral, en vue de la préparation du Grand Oral.

EMC

Une moyenne annuelle sera proposée en Première comme en Terminale en lien avec des activités individuelles et collectives.

- **Numérique et Sciences Informatiques**

L'évaluation comportera dans la mesure du possible au moins 3 devoirs par trimestre pouvant prendre des formes diverses choisies, par exemple, parmi les modalités suivantes :

En première :

- QCM inspirés de la banque nationale de sujets
- Mini-projet guidé (= défi) comportant du travail en classe et du travail à la maison
- Travaux pratiques informatiques inspirés et adaptés de l'épreuve de Terminale

En terminale :

- Travaux pratiques informatiques inspirés de l'épreuve du BAC
- Devoir sur feuille inspiré de l'épreuve du BAC
- Mini-projet guidé (= défi) comportant du travail en classe et du travail à la maison

- **Humanité, Littérature et Philosophie Première**

Littérature

Les principes de l'évaluation en HLP seront les suivants en littérature :

1. ***Pour la question d'interprétation***

- maîtrise de la langue
- organisation de la réponse manifestant la compréhension du texte et de la question
- pertinence des justifications par la mobilisation des connaissances littéraires

2. ***Pour l'essai littéraire***

- maîtrise de la langue
- organisation de la réflexion permettant d'en suivre le cheminement
- aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur une culture littéraire, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien.

Philosophie

La question d'interprétation et l'essai philosophique permettent aux élèves de mettre en valeur leurs capacités d'analyse et de réflexion philosophique ainsi que leur capacité à mettre à profit les connaissances. Les professeurs évalueront la mise en œuvre de ces capacités.

Le nombre d'évaluations sera composé d'une épreuve type écrit du bac et d'autres évaluations (oral, connaissances, invention) dont il sera fait la moyenne.

Les critères pour les évaluations autres que l'Essai et la Question d'interprétation seront tirés des principes de ces dernières.

- **Education Physique et Sportive tronc commun**

Les notes de première interviennent dans le processus d'affectation post-bac Parcoursup, mais ne sont pas prises en compte pour le baccalauréat.

En EPS le contrôle continu prend la forme de trois CCF (contrôle en cours de formation) sur trois APSA (Activités Physiques Sportives et Artistiques) de trois champs d'apprentissage différents.
Leur choix permet d'exprimer des potentialités variées en sollicitant des acquisitions diversifiées.

Un référentiel d'évaluation précise les conditions, les critères et les repères de notation vis-à-vis des attendus de fin de lycée (AFL) en fixant 4 degrés d'acquisition dans 3 AFL Attendus de fin de Lycée, qui articulent les dimensions : motrices (AFL1) méthodologiques (AFL2) et sociales (AFL3).
Deux examinateurs, dont l'enseignant du groupe classe, assurent conjointement l'évaluation et la notation.

Chaque épreuve est notée sur 20. La note finale (moyenne des trois épreuves) est proposée à la commission académique pour validation. Cette note est distincte de la note trimestrielle qui intervient seulement pour l'orientation post bac.

Le protocole d'évaluation est porté à la connaissance des élèves. Il définit les ensembles d'épreuves proposés, les modalités d'organisation du CCF et les trois périodes d'évaluation : novembre/ décembre, février/mars, mai/juin.

LE CONTRÔLE ADAPTE :
En cas d'inaptitude ponctuelle, des épreuves de rattrapage sont organisées sur présentation d'un certificat médical.
En cas d'inaptitude partielle, des adaptations sont proposées pour répondre aux besoins particuliers suite à une demande médicale formulée en termes de type ou d'intensité d'effort, sur le formulaire spécifique fourni à la demande par les enseignants d'EPS. Les élèves sont suivis sur leur cursus par l'équipe EPS qui encourage une continuité d'enseignement en EPS.

- **Arts**

Enseignement de spécialité :

Pour chaque trimestre, les élèves seront évalués, *a minima*, sur chacune des deux grandes composantes de l'enseignement, adossées aux compétences déclinées dans le LSL :

- ✓ Pratique artistique (musicale et plastique), à raison d'au moins 2 notes par trimestre
- ✓ Culture artistique (connaissances et analyse), à raison d'au moins 1 note par trimestre

Enseignement optionnel :

Pour chaque trimestre, les élèves seront évalués, *a minima*, sur la composante essentielle de l'enseignement, adossée aux compétences déclinées dans le LSL :

- ✓ Pratique artistique nourrie d'une sensibilisation aux œuvres (musicale et plastique), à raison d'au moins 2 notes par trimestre

- **Modalités d'évaluation en classe de STMG**

	Matière	Nombre de notes minimum *	Types d'évaluations (non exhaustif)
Première	Management des organisations	3	• QCM • DS sur table • Travail de groupe (oral/écrit) • Exercice en classe noté (TD) • Exposé / Revue de presse • Compte rendu de veille
	Sciences de gestion et numérique	4	• QCM • DS sur table • Travail de groupe (oral/écrit) • Exercice en classe noté (TD) • Exposé /Revue de presse • Compte rendu de veille
Première	Droit-Economie	3	• Evaluation sur table • Travail de groupe (oral/écrit) • Exercice en classe noté (TD) • 3ème trimestre : évaluation sur l'ensemble des thèmes
Terminale	Droit-Economie	3	• QCM • Evaluation sur table • Travail de groupe (oral/écrit) • Exercice en classe noté (TD) • Revue de presse • Evaluation sur table (corpus + questions)
Terminale	Management, Sciences de Gestion et numérique	4 Enseignement commun + enseignement spécifique	• Devoir sur table • Exposé • Analyse de situation managériale • Revue de presse • Compte rendu de veille • Projet
Absences	Tout devoir non fait à la date prévue devra être rattrapé au retour de l'élève		

** Dans la mesure du possible*

V. Le Règlement Intérieur

La question de l'absentéisme :

- Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, la moyenne est construite à partir d'une pluralité de notes.

- **Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation**, qui impose aux élèves de suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits**. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées.**

- **Ils sont tenus de suivre les enseignements correspondant au programme et figurant dans leur emploi du temps établi par l'établissement scolaire.**

- **Lorsque l'absence d'un élève à une évaluation est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne, une nouvelle évaluation est spécifiquement organisée à son intention. Cette nouvelle évaluation sera à une date fixée en début de chaque trimestre pour l'organisation des devoirs de rattrapage en Première et en Terminale. Les familles seront notifiées de la date et une convocation officielle sera envoyée à chaque élève concerné par un devoir de ce type. Les devoirs porteront sur tout ce qui a été vu au cours du trimestre précédent le devoir et ce, dans toutes les disciplines (tronc commun et spécialités).**
- **Un élève qui ne se présenterait pas aux devoirs de rattrapage devra se présenter en fin d'année à un devoir dont le contenu est déterminé par le Ministère. Dans ce cas, aucune note ne sera portée sur les bulletins mais il sera indiqué que la note est « en attente ».**
- **Les professeurs principaux des classes de Première et de Terminale seront chargés de signaler ces changements à leur classe à la rentrée de septembre. Les parents seront aussi informés.**

- **À cette convocation consécutive à une absence lors d'une évaluation, peut s'ajouter une sanction disciplinaire conformément à l'article R. 511-13 du Code de l'éducation et aux circulaires n° 2011-111 et n° 2011-112 du 1er janvier 2011 relatives respectivement au règlement intérieur dans les établissements publics locaux d'enseignement et à l'organisation des procédures disciplinaires.**

- ***Nouveau : Au début de chaque trimestre, une date sera fixée pour les récupérations des devoirs non effectués par les élèves. Cette date, prévue en fin de trimestre, sera annoncée aux élèves et aux familles. Les élèves recevront une convocation avec la date et l'horaire du devoir de rattrapage qui prendra en compte le programme du trimestre.***

SITUATION 1	SITUATION 2
L'élève candidat au baccalauréat a une moyenne représentative de son niveau.1	2. L'absence d'un élève candidat au baccalauréat est jugée par son professeur comme faisant porter un risque à la représentativité de sa moyenne pour un ou plusieurs enseignements du CC.
Construite à partir d'une pluralité de notes : 2 notes ou plus pour chaque moyenne trimestrielle ; la note du CC est la moyenne des moyennes ; - pour obtenir ces moyennes, l'élève accomplit des travaux écrits et/ou oraux ;	2.1 Dans un 1er temps, proposition d'une nouvelle évaluation de rattrapage, sur le temps scolaire et/ou le mercredi après-midi. En fonction des situations, il est possible de proposer à nouveau une date d'évaluation si l'absence à la première évaluation de rattrapage est dûment justifiée. 2.2 Dans un 2ème temps, après le conseil de classe, convocation à une évaluation ponctuelle de substitution (mais interne) si l'évaluation de rattrapage n'a pas permis d'obtenir une moyenne représentative : de préférence le **mercredi après-midi après le conseil de classe** **N.B. la note de l'épreuve ponctuelle remplace la moyenne trimestrielle.** - la moyenne est remplacée par la note obtenue à l'évaluation ponctuelle de substitution ; une sanction disciplinaire peut être envisagée si l'absence n'est pas justifiée ; 2.3 Dans un 3ème temps, dans le cas d'une absence justifiée à cette évaluation ponctuelle de substitution, le candidat est à nouveau convoqué. Si l'élève ne se présente toujours pas à l'évaluation, sans que cette absence soit justifiée, la note de zéro est attribuée pour cet enseignement.

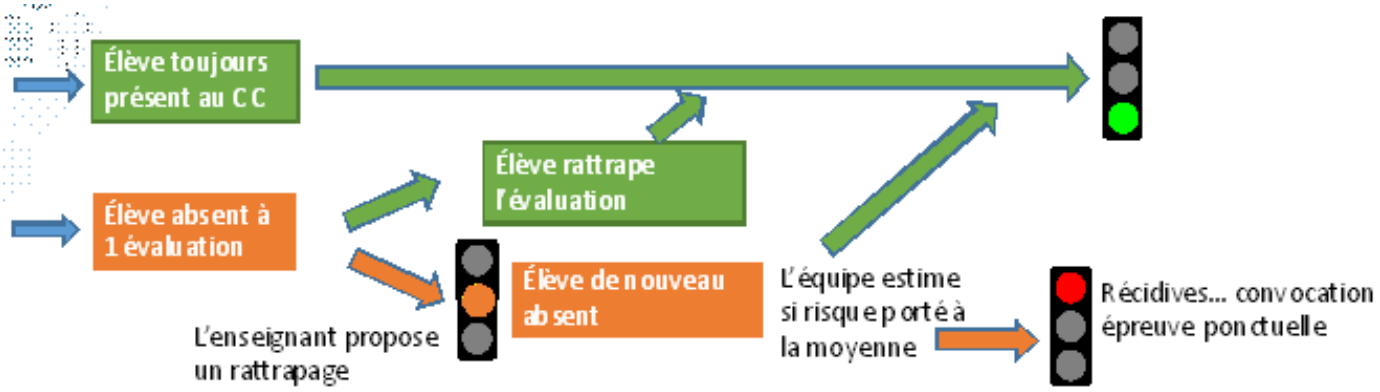

Aménagements d'épreuves :

- Les devoirs communs appliquent les aménagements octroyés aux élèves bénéficiant d'un PAP ou d'un PAI. Celles-ci se rapprochent au plus près possible des conditions d'examen prévues par leur notification d'aménagement d'épreuve.

- Pour les autres évaluations, les professeurs prennent en compte les situations particulières des élèves en fonction des possibilités et dans un souci d'équité.

Situations de gestion de la fraude épreuves

Epreuves de contrôle continu y compris évaluation de rattrapage :

- Compétence du professeur : La note de service du 28 juillet 2021 relative aux modalités d'évaluation des candidats à compter de la session 2022 prévoit qu'« *en ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude relève de la responsabilité des professeurs et s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement* ».

Epreuves ponctuelles de substitution quand l'évaluation de rattrapage n'a pas permis d'obtenir une moyenne représentative :

- Sur la gestion immédiate de la situation de fraude (article D 334-27 du code de l'éducation) :

  - Le surveillant responsable de la salle prend toutes mesures pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude, sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des candidats,
  - En cas de substitution de personne ou de troubles affectant le déroulement des épreuves, le chef d'établissement peut prononcer l'expulsion de la salle,
  - Dans toutes les situations le surveillant dresse un PV et le recteur est saisi.

- Une fois saisie par le recteur la commission de discipline du baccalauréat peut prononcer les sanctions prévues à l'article D334-32 :

  - Blâme,
  - Privation de toute mention portée sur le diplôme délivré au candidat admis,
  - Interdiction de subir tout examen conduisant à l'obtention du baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans ou d'un titre ou diplôme délivré par un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour la même durée,
  - Interdiction de prendre toute inscription dans un établissement public dispensant des formations post-baccalauréat pour une durée maximum de cinq ans.

VI. Annexes

Français

Le nombre d'évaluations est défini par les programmes officiels.
Les exercices, écrits et oraux, seront évalués selon au moins un des critères de la Charte académique des examinateurs.
Ci-dessous la charte valable pour l'année scolaire 2021-2022

• **Dissertation**	
Maîtrise de la langue et de l'expression	**Clarté** et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie) **Précision** et variété des moyens d'expression (lexique, syntaxe, ponctuation...) **Correction** de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude au programme	**Références** à l'œuvre sur laquelle porte le sujet : citations, courte narration, évocation d'un personnage, d'un passage etc. **Références** à d'autres lectures : textes du parcours, textes complémentaires, lectures cursives, lectures personnelles... **Analyse** des exemples littéraires convoqués dans la copie **Mobilisation** pertinente de l'histoire littéraire
Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien	**Organisation** de la réflexion permettant d'en suivre le cheminement (au baccalauréat, l'exercice n'a pas à être figé dans une forme canonique) **Prise** en compte de la question sous différents aspects **Formulation** d'éléments de réponse légitimes
• **Commentaire**	
Maîtrise de la langue et de l'expression	**Clarté** et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie) **Précision** et variété des moyens d'expression (lexique, syntaxe, ponctuation...) **Correction** de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à lire, à analyser et à interpréter des textes	**Projet** de lecture qui engage l'élève dans une démarche interprétative de l'ensemble du texte **Compréhension** littérale (explicite et implicite) du texte qui peut se manifester par le recours ponctuel à la paraphrase **Interprétation** littéraire du texte fondée sur l'observation de faits de langue **Mobiliser** les connaissances pertinentes pour appréhender le caractère littéraire du texte **Proposer** une lecture personnelle du texte fondée sur une approche sensible et éclairée par une culture littéraire
Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien	**Organisation** de la réflexion permettant d'en suivre le cheminement (au baccalauréat, l'exercice n'a pas à être figé dans une forme canonique) **Commentaire** construit en fonction du projet de lecture, et qui peut éventuellement suivre la progression du texte **Choix** précis et pertinent de citations du texte étudié

- **Contraction de texte**

Maîtrise de la langue et de l'expression	**Clarté** et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie) précision et variété des moyens d'expression au service de la contraction du texte **Correction** de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à reformuler une argumentation de manière précise, en en respectant l'énonciation, la thèse, la composition et le mouvement	**Compréhension** littérale (explicite et implicite) du texte **Reformulation :** • Respect de l'énonciation, • Pas de montage de citations, mais reprise possible d'expressions non substituables Absence d'ajouts et de commentaires • Précision du lexique, en cohérence avec le texte **Composition** de la contraction : • Respect du mouvement du texte, fondé sur la succession des idées et non sur la présentation en paragraphes du texte • Reprise de toutes les idées essentielles et de leurs articulations logiques • Respect du nombre de mots exigé

- **Essai**

Maîtrise de la langue et de l'expression	**Clarté** et caractère compréhensible du propos (y compris dans la présentation matérielle de la copie) **Précision** et variété des moyens d'expression (lexique, syntaxe, ponctuation...) **Correction** de la langue (syntaxe, lexique, orthographe...)
Aptitude à mobiliser une culture littéraire fondée sur les travaux conduits en cours de français, sur une culture et des lectures personnelles, pour traiter d'une question littéraire portant sur l'un des objets d'étude au programme	**Références** à l'œuvre sur laquelle se fonde le sujet : reprise d'idées, de questionnements, de situations... **Références** à d'autres lectures : textes du parcours, textes complémentaires, lectures cursives, lectures personnelles... **Éclairage** d'un questionnement contemporain par des références plus anciennes **Exploitation** d'exemples choisis dans les textes, au service d'une argumentation
Aptitude à construire une réflexion en prenant appui sur différents textes, et à prendre en compte d'autres points de vue que le sien	**Organisation** de la réflexion permettant d'en suivre le cheminement (aucune forme préétablie n'est attendue) **Expression** d'un point de vue personnel s'appuyant sur des références et des exemples **Confrontation** de points de vue qui ne nécessite pas une organisation strictement dialogique

- **Oral**

Lecture du texte	**Clarté** de l'expression : vitesse, capacité à se faire entendre, articulation **Fidélité** au texte qui rend compte de sa compréhension : segmentation du texte, attention portée au lexique **Proposition** d'un rythme, d'une modulation qui traduit une interprétation
Explication linéaire	**Compréhension** du texte (explicite et implicite) **Présentation** d'un projet de lecture explicite **Interprétation** légitime **Mobilisation** de savoirs linguistiques et littéraires nécessaires à l'analyse du texte **Références** précises au texte étudié **Qualité** de communication et d'expression
Question de grammaire	**Mobilisation** d'un lexique grammatical simple et précis **Pertinence** de l'analyse syntaxique, qui met en lien différents éléments de la phrase (mots, groupes de mots, propositions)
Entretien autour de l'œuvre choisie par le candidat	**Présentation** rapide des raisons de ce choix, point de départ du dialogue, qui est l'enjeu principal de cette partie de l'épreuve verbalisation d'un jugement personnel traduisant une expérience de lecture authentique **Proposition** de réflexions nuancées et fondées sur la connaissance intime de l'œuvre **Échange** manifestant la prise en compte des questions et réactions de l'examinateur **Mise en relation** de l'œuvre choisie avec une expérience personnelle et des représentations du monde **Qualité** de communication et d'expression

Philosophie

La préparation des épreuves terminales donnera lieu à un entraînement par des exercices appropriés, notés ou non tout au long de l'année de terminale.

EPS

Les objectifs de l'EPS tronc commun sont :

Développer sa motricité, savoir se préparer et s'entraîner, exercer sa responsabilité individuelle au sein d'un collectif, construire durablement sa santé et accéder au patrimoine culturel.
L'E.P.S. s'organise autour de cinq champs d'apprentissage que l'élève parcourt en huit périodes de formation (4 en seconde, 4 en première)

1. Réaliser une performance motrice maximale mesurable à une échéance donnée.
2. Se déplacer en s'adaptant à des environnements variés et incertains.
3. Réaliser une prestation corporelle à visée artistique ou acrobatique.
4. Conduire et maîtriser un affrontement individuel ou collectif.
5. Réaliser et orienter son activité physique en vue du développement et de l'entretien de soi.

L'EPS vise la construction de compétences motrices, méthodologiques et sociales qui articulent :
Des capacités qui permettent de réaliser des actions efficaces, de percevoir et d'interpréter des sensations, d'acquérir des techniques motrices.

Des connaissances qui permettent d'analyser, de comprendre, d'identifier, d'argumenter, de s'instruire.

Des attitudes qui permettent de s'engager efficacement dans des relations sociales (respect, solidarité, écoute, entraide, gestion des émotions, confiance …)

En première, pour chaque APSA, la note est la résultante des notes obtenues dans les 3 AFL.
La dimension motrice est évaluée à hauteur de 14 points, les dimensions méthodologique et sociale à hauteur de 6 points.

Le troisième trimestre comporte 2 notes, dont la meilleure est coefficientée au bénéfice de l'élève.